COMMUNE DE LA FERTÉ-EN-OUCHE

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai, à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué le 12 mai 2026 par Le Maire de La Ferté en Ouche, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 41 – Nombre de Conseillers présents : 34 – Nombre de Conseillers absents excusés : 6 - Nombre de Conseiller absent : 1 – Nombre de votants : 34.

Présents : Florian AUBERT LEROY, Annabelle AVENEL, Jessica BESNARD, Muriel BOUHOURS, Nicolas BOURGAULT, François BRIZARD, Audrey COHIN, Aurélien DAVID, Christian DESCHAMPS, Romain DEULEY, Jean-Philippe DUCHANGE, Sandrine DUVALDESTIN, Françoise FELTRI, Amandine FÉVRIER, Stéphane HÉBERT, Maxime JARDIN, Hélène JÉANNE, Isabelle JIQUEL, Serge JULET, Bruno LANGEVIN, William LAUNAY, Alan LECONTE, Geoffrey LE DÉAN, Priscillia LEFEBVRE, Madeline LEGUERCHOIS, Amandine LENORMAND, Aurore LETOURNEUR, Michel LEVILLAIN, Céline LIBERGE, Nicolas MASSE, Christophe MÉSENGE, Justine PINOT, Stéphane PUYRAIMOND, Lucas RAUX, Juliette RÉGNIER, Brigitte SALVINI, Julien SOROKA, Arnaud THOMAIN, Claudia URBANOVSKY, Élodie VIGOUROUX.

Absents excusés : Yann GOVINDOORAZOO, Maxime JARDIN, Bruno LANGEVIN, Aurore LETOURNEUR, Lucas RAUX, Claudia URBANOVSKY.

Absente : Priscillia LEFEBVRE.

Mme Audrey COHIN est nommée secrétaire de séance puis il est procédé à l'appel des conseillers municipaux.

Arrivée de M. Duchange à 20 heures 08.

Concernant le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 29 avril 2026, M. François BRIZARD déplore que son intervention concernant l'enfouissement des réseaux sur la commune déléguée n'ait pas été mentionnée. M. le Maire rappelle que ce dossier avait été ajourné lors de la dernière réunion de conseil et qu'il est à l'ordre du jour de cette réunion.

M. le Maire pense qu'une erreur de délégués a été faite dans l'élaboration de la délibération concernant les délégués du syndicat de la Risle et demande une vérification sur ce point.

L'assemblée avait désigné :

3 Délégués titulaires	**1 Délégué suppléant**
MM. François Brizard, Jean-Philippe Duchange et Serge Julet comme représentants de la collectivité à la commission locale du syndicat	Mme Isabelle Jiquel comme représentante de la collectivité à la commission locale du syndicat

M. le Maire indique qu'effectivement, une erreur s'est glissée dans la délibération et qu'elle sera refaite à la date de ce jour.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CCAS (Conseil Communal d'Action Sociale) :

En application du décret n° 95-562 du 6 mai 1995 modifié par décret n°2000-6 du 4 janvier 2000, il appartient au conseil municipal de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale. Ce conseil d'administration est composé du maire, qui en est le président de droit et d'un nombre égal, de membres élus par le conseil municipal en son sein et de membres nommés par le maire parmi des personnes non membres du conseil municipal participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Le nombre minimum de membres est de 8 et le nombre maximum est de 16.

Il est proposé à l'assemblée de :

- **Décider** de fixer à 12, le nombre de membres du CCAS de La Ferté-en-Ouche dont 6 membres élus et 6 membres nommés,
- **Procéder** à la désignation des membres élus pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS

6 MEMBRES ELUS	6 MEMBRES NOMMES
FELTRI Françoise	HUBERT Liliane
DUCHANGE Jean-Philippe	SAMSON Joël
VIGOUROUX Elodie	REGLAIT Lucienne
JULET Serge	MILON Odile
HEBERT Stéphane	GUIDAL France
LENORMAND Amandine	DUQUENOY Michèle

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette proposition.

M. le Maire rappelle que le patrimoine du CCAS se compose d'une maison d'habitation et de terres se trouvant sur la commune déléguée de Glos la Ferrière, il revient également sur la nécessité de garder ou non un budget CCAS. M. Duchange rappelle que beaucoup de CCAS ont été transférés au CIAS des Pays de l'Aigle, il pense important de conserver notre CCAS et demande la possibilité d'élargir les activités de celui-ci et demande la possibilité que le CCAS soit informé par le CIAS, des problèmes des administrés de notre territoire. Il s'interroge également sur la gestion de la future maison partagée avec le CCAS ou le CIAS.

BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIF N° 1

M. le Maire rappelle que le budget primitif a été approuvé en sa séance du 03 mars 2026, cependant il y a lieu d'adapter le budget en section de fonctionnement afin d'ajuster le prévisionnel des dotations. Il est donc proposé de réaffecter les crédits selon les modalités suivantes :

FONCTIONNEMENT			
ARTICLES	**LIBELLE**	**DEPENSES**	**RECETTES**
023	Virement à la section d'investissement	70 255 €	
65138	Autres secours	- 11 201 €	
65748	Subvention de droit privé	5 000 €	
6811	Dotation amortissement (photovoltaïques)	1 745 €	
73111	Impôts directs locaux		- 42 808 €
74111	Dotation forfaitaire des communes		6 086 €
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes		95 416 €

741127	Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes		3 210 €
742	Dotation élus locaux		3 895 €
TOTAL		**65 799 €**	**65 799 €**
	INVESTISSEMENT		
ARTICLES	**LIBELLE**	**DEPENSES**	**RECETTES**
21321	Immeuble de rapport (achat et démolition)	60 000 €	
21838	Matériels informatiques	6 000 €	
21848	Matériels de bureau et mobiliers	1 000 €	
2188	Autres immobilisations corporelles	5 000 €	
021	Virement de la section de fonctionnement		70 255 €
281318	Amortissement autres bâtiments		1 745 €
TOTAL		**72 000 €**	**72 000 €**

M. le Maire indique que ces changements prennent également en compte :

- une augmentation de l'enveloppe budgétaire concernant les subventions allouées aux associations,

- la possibilité d'achat et de démolition d'une maison d'habitation,

- l'amortissement des panneaux photovoltaïques installés sur les locaux techniques,

- l'achat de matériels techniques supplémentaires, d'ordinateurs, d'un bureau ergonomique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, a l'unanimité adopte la décision modificative n° 1 du budget principal.

VOTE DES SUBVENTIONS 2026 :

Le Maire présente au Conseil Municipal, les demandes de subventions et fait part de diverses augmentations de subventions, notamment pour :

- l'AVF qui souhaite faire l'acquisition de nouvelles illuminations pour Noël,

- le Comité des Fêtes d'Anceins, qui fera une manifestation supplémentaire,

- l'ESPO qui a de plus en plus de dépenses dues aux cartons (jaune ou rouge) et aux frais de déplacement.

Il évoque également de nouvelles demandes financières pour de nouvelles associations :

- le Renard se marre, pour l'achat de nouveaux matériels, et

- Bouge en Ouche, qui accueille à Villers en Ouche plus de 50 adhérents et développe une nouvelle activité « Yoga », avec un moniteur supplémentaire à indemniser.

Il fait part de la demande de Mme Hubert, présidente de l'association Génération Mouvement qui ne dépose pas de demande de subvention mais souhaite pouvoir bénéficier une fois l'an de la salle de la Grange de Villeron ainsi que celle de Mme Monnier, de l'association Arts en Ouche qui sollicite également cette salle afin d'accueillir plus d'exposants l'an prochain.

Le Conseil Municipal accepte ces propositions pour l'an prochain.

M. Brizard rappelle qu'au cours de l'ancienne mandature, la question qui revenait souvent concernait la « Gym volontaire du Mesnil Rousset » car l'équivalent existe sur le territoire. Cependant, une aide était toujours versée à cette association car elle propose plus d'activités pour les ainés. Il suggère qu'à l'avenir, une réduction soit faite au profit d'associations gérant les jeunes. Il indique également que l'association Lutille, bien qu'une première subvention sera versée cette année, est très ancienne.

M. Duchange demande s'il est nécessaire de verser une subvention au CCAS, du fait des problèmes récents dus à des loyers impayés, suivis d'une expulsion. La parole est donnée à la secrétaire présente qui mentionne que le budget primitif de ce service est en équilibre car la somme habituellement versée par le CCAS à la commune, concernant les petits travaux réalisés par les employés communaux ne sera pas effectuée cette année. Il est cependant à noter que si la trésorerie arrêtait les poursuites à l'encontre de l'ancien locataire, une décision serait à prendre.

M. Deuley est choqué par la demande de subvention de l'association de Chasse St Hubert, en augmentation de 200 €. M. le Maire indique qu'il est prévu, l'acquisition d'un mirador.

Mme Leguerchois trouve disproportionné le montant de cette subvention par rapport à celle versée à l'amicale des Pompiers du Sap-en-Auge.

M. Aubert Leroy rappelle que la chasse est un luxe.

Mme Besnard indique que chaque association de chasse pourrait ainsi faire une demande de subvention.

M. Brizard rappelle que cette association de chasse est la seule existante sur notre territoire.

En conclusion, il est décidé de ne pas effectuer d'augmentation à cette association.

Mme Jiquel demande si toutes les associations font une demande de subvention. M. le Maire indique qu'il n'est pas facile de quantifier les associations du territoire et que chacune d'entre elle ne fait pas spécialement de demande financière mais serait plutôt demandeuse de locaux. Il mentionne également qu'actuellement une étude est en cours afin de vider certains lieux en vendant le matériel inutilisé. Ces locaux pourraient ainsi, être mis à disposition aux associations à l'avenir. Il rappelle également que lors d'une prochaine réunion, une ligne de conduite sera à définir concernant le versement de ces subventions.

Avant le vote, le Maire rappelle que les Conseillers, membres des différentes associations, ne peuvent voter pour ladite association. Il s'agit de M. Stéphane Hébert pour Arts en Ouche, M. François Brizard pour le Comité des Fêtes de Anceins, M. Alan Leconte pour l'AVF, M. Jean-Philippe Duchange pour le comice cantonal, Mme Elodie Vigouroux pour l'Amicale des Pompiers de la Ferté Fresnel, Mmes Audrey Cohin et Elodie Vigouroux pour l'APE de Gauville-St Evroult.

A la suite de ces débats, le Conseil Municipal décide des subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	VOTE 2026
Associations communales	
LA FERTE FRESNEL	**6 800,00 €**
AVF	4 000,00 €
ANCIENS COMBATTANTS LA FERTE FRESNEL	400,00 €
ASSOCIATION PECHE LA FERTOISE	300,00 €
AMICALE POMPIERS LA FERTE FRESNEL	1 300,00 €
CLUB DE L AGE D OR	800,00 €
ANCEINS	**700,00 €**
COMITE DES FETES ANCEINS	700,00 €
BOCQUENCE	**350,00 €**
ANCIENS COMBATTANTS DE BOCQUENCE	350,00 €
COUVAINS	**700,00 €**
COMITE DES FETES DE COUVAINS	700,00 €
GAUVILLE	**3 343,00 €**
COMITE DES FETES DE GAUVILLE	1 700,00 €

TEAM GAUV	275,00 €
ASSOC CLUB GYM ET LOISIRS GAUVILLE	640,00 €
CLUB DE L AMITIE GAUVILLE COUVAINS	728,00 €
GLOS LA FERRIERE	**2 800,00 €**
ANCIENS COMBATTANTS GLOS LA FERRIERE	100,00 €
ASSOC L AILE D ARGENT	800,00 €
ARTS EN OUCHE	200,00 €
CLUB DU 3EME AGE GLOS LA FERRIERE	200,00 €
COMITE DES FETES GLOS LA FERRIERE	1 500,00 €
HEUGON	**1 250,00 €**
COMITE DES FETES DE HEUGON	400,00 €
Ami.e.s du Renard	850,00 €
MONNAI	**500,00 €**
COMITE DES FETES DE MONNAI	500,00 €
SAINT NICOLAS DES LAITIERS	**300,00 €**
COMITE DES FETES ST NICOLAS DES LAITIERS	300,00 €
VILLERS EN OUCHE	**3 900,00 €**
ASSOC TRIO FRATERNEL DE VILLERS	700,00 €
VILLERS FLEURI	1 700,00 €
ASSOCIATION PETANQUE VILLEROISE	300,00 €
BOUGE EN OUCHE	600,00 €
ASSOCIATION DES CAVALIERS DE VILLERS	
ASSOC CHASSE ST HUBERT	600,00 €
Associations avec siège social à la Ferté en Ouche	
UNA	1 030,00 €
ADMR	1 200,00 €
ESPO	5 000,00 €
SPOTT (Tennis de Table)	900,00 €
LES PETITS NYMPHEAS	1 380,00 €
APE GAUVILLE - SAINT EVROULT	720,00 €
VOYAGES ET CULTURE VILLERS/BOCQUENCE	1 275,00 €
Règle d'attribution pour les voyages scolaires : 6 € par jour et par enfant scolarisé dans le primaire résidant à la Ferté en Ouche	
OCCE COOP SCOLAIRE DE VILLERS EN OUCHE	
OCCE ECOLE PRIMAIRE DE GAUVILLE	
Santé - Social	
SECOURISTES PROTECTION CIVILE	200,00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	275,00 €
LES RESTAURANTS DU COEUR	425,00 €
FRANCE ALZHEIMER	350,00 €
AFM (TELETHON)	150,00 €
FRANCE HANDICAP	300,00 €
ASSOCIATION LUTILLE	100,00 €
SECOURS POPULAIRE Français	200,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE ORNE	400,00 €
CLIC ORNE EST	200,00 €
Culture	
COMICE DE L ARRONDISSEMENT	200,00 €
COMICE AGRICOLE CANTONAL	1 700,00 €

COMITE JUNO CANADA NORMANDIE	30,00 €
Enseignement - Formation (Règle d'attribution : 60 € par apprenti résidant à La Ferté en Ouche)	
MFR TRUN ARGENTAN	240,00 €
MFR DU PERCHE	
3IFA CENTRE DE FORMATION D APPRE	960,00 €
MFR HALEINE	60,00 €
MFR DE BERNAY	
CFA MFR POINTEL	60,00 €
Sport et Loisirs	
CERCLE ASSOCIATIF AIGLON HANDBALL	30,00 €
UNION SPORTIVE MORTAGNE AU PERCHE	30,00 €
ASSOCIATION TWIRLING CLUB SUD EURE	
RISL ADVENTURE	
ASS BADMINTON AIGLON	150,00 €
AS GACE AMICALE SPORTIVE GACEENNE	90,00 €
JUDO TRADITIONNEL DE GACE	
TENNIS CLUB DE GACE	90,00 €
GYM VOLONTAIRE DE MESNIL ROUSSET	450,00 €
UNSS DE GACE (Découverte des sports)	180,00 €
GYM DE L AIGLE	720,00 €
Autres	
AMICALE POMPIERS DU SAP-EN-AUGE	200,00 €
TOTAL	**39 938,00 €**

DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS RÉFÉRENTS FORÊT-BOIS

M. le Maire fait part au Conseil Municipal, que la Région Normandie a souhaité constituer un réseau d'élus référents forêt-bois. Ces élus désignés sont les interlocuteurs privilégiés de la commune sur tous les sujets relatifs au monde sylvicole. A cet effet, il convient de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer les délégués suivants :

1 – Délégué titulaire	1 – Délégué suppléant
- Julien SOROKA	- Romain DEULEY

ENFOUISSEMENT DE RÉSEAU SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MONNAI : inscription au programme Territoire d'Énergie de l'Orne (Te61)

M. le Maire rappelle que par une délibération antérieure, nous avons délégué au Territoire d'énergie Orne notre compétence en matière de génie pour les travaux de télécommunication et transféré notre compétence éclairage public au Territoire d'énergie Orne par le biais d'une convention cadre.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'enfouissement de réseaux sur la commune déléguée de Monnai sont en cours de réalisation. Il rappelle que ces derniers avaient été décidé et que les crédits nécessaires à la réalisation de ceux-ci ont été inscrits au budget primitif de cette année, pour un montant de 32 726 €. Il indique également qu'à la suite d'une négociation avec le Te61, le montant de ces travaux sera en baisse.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Décide d'approuver cet avant-projet sommaire concernant les travaux de sécurisation des réseaux électriques et de génie civil de télécommunication,

Décide de s'engager à effacer les réseaux téléphoniques sur l'emprise du dossier,

Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention et le devis Orange (devis non valorisé par le Te61) ainsi que toutes les pièces relatives à cette opération.

M. Brizard souhaite que lors d'une prochaine réunion, il soit défini les limites des centres bourgs.

COMPOSITION DES MEMBRES DE COMMISSION DE LA CDC DES PAYS DE L'AIGLE

M. le Maire fait part au Conseil Municipal, que la CDC des Pays de l'Aigle a créé 12 commissions thématiques intercommunales (Finances, Urbanisme, Scolaire, Sport, Action Sociale, Voirie, Bâtiments, Tourisme, Présence culturelle, Economie, Développement durable, Assainissement et eau), il demande aux conseillers municipaux intéressés de s'y inscrire pour le 20 mai dernier délai. M. Brizard évoque que pour la commission voirie, il est nécessaire de prévoir un conseiller par commune délégué.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire rappelle que l'adjointe technique se déplace régulièrement sur le territoire de la Ferté en Ouche avec son véhicule personnel et qu'il lui est fourni 2 pleins à cet effet, il indique également que pour d'autres personnes, ces déplacements sont effectués sans aucune contre parti. Il fait part de la possibilité de louer ou d'acheter un véhicule électrique pour ces déplacements et que des devis ont été demandé. M. Levillain évoque que ce véhicule pourrait également être utilisé par la future secrétaire itinérante. M. le Maire indique que des entretiens sont en cours pour le recrutement d'une personne de catégorie C.

M. le Maire indique que des négociations sont en cours pour l'achat de la maison en ruine qui se situe à l'entrée de bourg sur la commune déléguée de la Ferté Fresnel et reparle de la pharmacie qui pourrait être transféré sur la parcelle de l'ancienne menuiserie et évoque une réunion avec Mmes Josset (conseillère départementale) Boclet (pharmacienne), M. Baulin (ancien médecin) et lui-même.

M. le Maire évoque la réunion avec l'entreprise VALECO, concernant l'agrivoltaïsme. Ce projet est en cours sur les communes déléguées de Monnai et Heugon et pourrait rapporter une manne financière annuelle à hauteur de 70 000 € pour la commune et 110 000 € pour la CDC. Cette entreprise se propose de revenir faire une présentation à l'ensemble du conseil municipal à une date que l'on définira.

M. le Maire fait part de son inquiétude quant à la consommation électrique à la Grange de Villeron en forte augmentation.

	Dépenses électricité	Recettes locations
2021	5 720,92 €	11 134,00 €
2022	10 265,75 €	25 476,50 €
2023	17 941,73 €	24 580,00 €
2024	18 123,72 €	26 356,00 €
2025	26 068,43 €	33 324,00 €
2026 (du 01/01 au 13/05)	8 098,47 €	3 268,00 €

Il indique que le chauffage de cette salle est en fonction en permanence.

M. Bourgault indique qu'une entreprise a réalisé des travaux et que le système de chauffage à distance ne fonctionne plus.

M. le Maire demandera à Steve Leconte de faire une étude afin de palier à cette défaillance.

M. Brizard fait part qu'un engagement d'achat sur 3 ans avait été signé avec Te61 mais que ce contrat n'était pas optimum financièrement pour la commune.

M. le Maire indique que depuis, le 1er janvier de cette année, un nouveau contrat est en cours avec SELFEE.

Toujours dans le cadre de cette salle, M. le Maire indique qu'une plaquette d'informations est en cours d'élaboration. Celle-ci recensera les services à proximité et sera remise aux locataires de la salle.

Mme JÉANNE fait part de travaux à prévoir dans cette salle (tapis, bloc extérieur) et qu'elle a en sa possession un devis datant de 2024 pour de nouveaux stores. M. le Maire indique qu'il convient de réactualiser ce devis trop ancien.

M. le Maire indique qu'une réunion avec le SDIS est prévue en juin.

INFORMATIONS

M. Aubert Leroy fait part d'un problème de CVM sur le réseau d'alimentation d'eau potable à Gauville. Il s'inquiète du manque de réactivité du SIAEP et mentionne que ces mêmes problèmes sont également relevés sur les communes de Glos la Ferrière, Monnai, Couvains.

M. Bourgault intervient sur ce problème et dit que les intéressés seront prochainement mis au courant, des bouteilles seront distribuées et des purges régulières sont faites.

M. Mésenge indique qu'à la suite d'une réunion avec le Te61, il a été désigné afin de faire remonter les problèmes rencontrés sur la commune (exemple : baisse de tension...).

Mme COUPÉ, secrétaire, évoque la borne pour véhicule électrique mal placée.

Mme Jiquel et M. Levillain dit que cette borne est régulièrement en panne et qu'environ 70 véhicules seulement s'y rechargent.

La séance est levée à 21 heures 48.

La Ferté-en-Ouche, le 20 mai 2026.

La secrétaire de séance,

Audrey COHIN

Le Maire,

Nicolas MASSE

Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois à compter de leur publication.